

20 MARS 2019

Session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Méroux, MM2 des cantons de Saint-Jacques-de-Méroux, tenue au Centre communautaire, situé au 145, Boulevard, à Saint-Jacques-de-Méroux le mardi le 20 mars 2019.

Monsieur Edith Lavoie, directrice générale adjointe est aussi présente et agit comme un observateur.

Chéquier de la séance

Monsieur Léo Séguin, secrétaire, informe l'assemblée que la séance extraordinaire est ouverte à 19h00.

3 personnes étant présentes dans la salle.

1. COUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil municipal :

- Monsieur Richard Lavigne, au poste No.1
- Monsieur Alexis Lavigne, au poste No.2
- Monsieur Marc-François Boudin, au poste No.3
- Monsieur François Lavoie, au poste No.4.

2019-03-01, Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Lavigne appuyé par monsieur le conseiller François Lavoie et, c'est ainsi UNANIMEMENT que les conseillers présents, approuvent l'ordre du jour :

1. Présence des membres et adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution approuvant l'ordre du conseil d'accompagnement pour les négociations avec la partie spéciale en vue de la signature de la convention collective des employés de Me Giroux et Alexandre Bruch Associés aux conditions mentionnées entre Me Giroux et Alexandre Bruch, conseiller au siège numéro 4 à Saint-Jacques-de-Méroux;
3. Période de questions relatives au sujet que l'on retrouve à l'ordre du jour;
4. Levée de la séance publique.

2019-03-01, Résolution approuvant l'ordre du conseil d'accompagnement, entre les négociateurs, entre le syndicat représenté en tant que le négociateur de la convention collective des employés de Me Giroux et Alexandre Bruch Associés aux conditions mentionnées entre Me Giroux et Alexandre Bruch, conseiller au siège numéro 4 à Saint-Jacques-de-Méroux;

CONSIDÉRANT le droit du Conseil d'être accompagné d'un spécialiste pour la négociation de la convention collective des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT les bons offices de services locaux, respectivement de la FGRM, de M Thibault Valois CBA, et de cabinet DRC associés;

Il est proposé, appuyé et il est ainsi UNANIMEMENT d'approuver l'ordre de Me Alexis Giroux et Alexandre Bruch Associés aux conditions mentionnées de 2019 (joint jointure) pour un maximum de 90 jours.

Le résultat de cette séance est suivant :

Membres du Conseil	Hein	Contre
Monsieur Richard Lavigne, au poste No.1	0	0
Monsieur Alexis Lavigne, au poste No.2	0	0
Monsieur Marc-François Boudin, au poste No.3	0	0